



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



19094561

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

le 2 JUL. 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0440.704.652

Dénomination

(en entier) : **La Chaloupe**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue du Monument, 1 à 1340 Ottignies

Objet de l'acte : **Modifications des statuts, Election - Réélection**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2019.

Modification des statuts :

Par majorité spéciale, l'assemblée approuve les modifications suivantes

Art. 3 : Remplacer "L'association a pour but exclusif l'accompagnement de jeunes en difficultés et l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social par un travail d'aide individuelle et par des actions communautaires et collective. (...) etc.»

par « L'association a pour but l'accompagnement de jeunes et des familles en difficultés et l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social, par un travail d'aide individuelle, d'actions communautaires, collectives, durables et de solidarité nationale et internationale. (...) etc »

Art. 13 : remplacé par « Les administrateurs sont élus pour une durée de quatre années. Leur mandat est gratuit »

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2019.

Réélections :

L'Assemblée réélit à l'unanimité les administrateurs suivant pour 4 ans :

Wodon Vincent, Avenue Huart Hamoir, 142, 1030 Schaerbeek

Detry François, Rue des Bas-Jaunes, 53A, 1490 Court-Saint-Etienne

Thiry Solenne, rue Fosse des Vaux, 1490 Court-Saint-Etienne

Gobyn Jocelyne, rue des Couteliers, 24 à 1490 Court-Saint-Etienne

L'Assemblée élit à l'unanimité l'administrateur suivant pour 4 ans :

Lejeune Nicole, née le 13/05/1940, Rue de Namur, 19, 1435 Mont-Saint-Guibert

Pour extrait conforme,

Jocelyne Gobyn

Administratrice-secrétaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature